

PAROLE AUX ÉLUS

Elus de la majorité

Un besoin de démocratie apaisée.

Ces dernières années, à l'ère des technologies de l'information et de la communication, les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien et sont devenus le principal usage d'internet. Dans ce contexte, les médias sociaux sont omniprésents dans notre vie quotidienne et font partie intégrante de nos habitudes de consommation. Nous les utilisons plusieurs fois par jour, au point de ne plus pouvoir nous en passer !

C'est dans ce contexte que la Municipalité a fait le choix de développer ses supports numériques pour les bénéfices indéniables qu'ils apportent : sauvegarder les contacts, faciliter l'accès à l'information et à la publication, créer du lien et des échanges. En somme, nous avons fait le pari d'utiliser des outils interactifs au service de la population. Ce sont, indéniablement, de bons outils lorsqu'ils sont utilisés dans le respect de chacun. Cependant, des tensions d'ordre éthique y sont également associées, les réseaux sociaux pouvant avoir des impacts sur notre quotidien. Et à ce titre, ils interrogent notre rapport à la citoyenneté.

En effet, avec la multiplication des réseaux sociaux, de nouvelles formes de violences numériques se sont répandues : on parle de cyberviolence. Trop souvent, les réseaux sont utilisés comme des défouloirs, faisant de ces derniers un lieu où se développent des discours contraires à la bienséance d'une démocratie apaisée. Souvent sous couvert d'anonymat, certains les considèrent comme des zones de non-droit et y postent des publications de réclamation, critique ou remontrance dont les propos peuvent être injurieux, voire diffamatoires, à l'égard des agents municipaux ou des élus de la Ville. Nous souhaitons rappeler ici que l'auteur d'une publication est responsable de son contenu et que, dans le cas où une publication ne respecterait pas la loi, la Municipalité se réserve le droit de porter plainte envers son auteur, et ce afin de protéger ses agents et ses élus.

Dans le même registre, il est déplorable que nos agents en mission de service public se voient insultés en exerçant leur travail. Là encore, ce genre de situation pourra donner lieu à des poursuites.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de museler toute opposition ou critique, bien au contraire. Chacun a le droit de s'exprimer librement, de donner un avis, de prendre parti pour un sujet. Mais on ne peut pas tout dire sur les réseaux sociaux et il est impératif de faire attention à ce que l'on écrit et diffuse. Et à défaut de respecter les règles impératives de civilité et de bonne conduite numérique, la responsabilité civile et pénale de l'auteur pourra être retenue.

Le dialogue nous paraît toujours préférable pour aborder ensemble un éventuel problème concernant la Ville ou ses administrés. Pour cela, nous vous rappelons que, pour toute difficulté, il est possible de venir rencontrer un élu aux audiences qui se tiennent en mairie et sur rendez-vous un samedi matin sur deux. Vous pouvez également envoyer un mail via le formulaire de contact de la Mairie (contact@lillebonne.fr). Dans les deux cas, votre demande sera enregistrée et traitée afin de vous apporter la réponse la plus satisfaisante possible.

Aussi, rencontrons-nous, échangeons, dans le dialogue et le respect de tous, afin de faire avancer les choses ensemble, de manière concertée, efficace et apaisée. A tous, une bonne rentrée !

Lillebonne autrement

VOIX ROMAINE N°132

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2024

